



**ORGANIZATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

**AFI PLANNING AND IMPLEMENTATION REGIONAL GROUP  
EIGHTEENTH MEETING (APIRG/19)  
Dakar, Senegal (28 – 31 October 2013)**

---

---

**Point 2 de l'ordre du jour 2: Suivi des résultats d'APIRG/18**

**EXAMEN DE L'ETAT DE MISE EN OEUVRE DES CONCLUSIONS ET DECISIONS  
D'APIRG/18**

*(Note présentée par le Secrétariat)*

<b>SOMMAIRE</b>	
La présente note examine la suite donnée aux Conclusions et Décisions d'APIRG/18. La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.	
<b>REFERENCE(S):</b> Conf. Para. 3 pour la suite à donner par l'APIRG Référence: Rapport d'APIRG/18	
<i>Objectifs stratégiques</i>	La présente note se rapporte aux objectifs stratégiques A, C et D.

**1. INTRODUCTION**

1.1 L'examen de l'état de mise en œuvre des Conclusions et Décisions d'APIRG/18 est présenté sous forme de tableau. Le tableau donne le titre de chaque Conclusion/Décision d'APIRG/18, les résultats attendus, et l'état de mise en œuvre à la fin de septembre 2013.

**2. DISCUSSION**

2.1 APIRG/18 a adopté 64 Conclusions et 16 Décisions qui sont présentées dans l'**Appendice**. L'Appendice présente les progrès réalisés dans la mise en œuvre des diverses Conclusions et Décisions et, lorsque l'information est disponible, les contraintes pour les mettre en œuvre sont indiquées. Les Conclusions sont adressées aux Etats, à l'OACI et/ou aux Organisations internationales.

2.2. Pour permettre au Secrétariat de rendre compte de manière efficace, il est nécessaire que les Etats améliorent la fourniture à temps des renseignements sur l'état de mise en œuvre de ces Conclusions.

3. **SUITE A DONNER PAR LA REUNION :**

3.1 La réunion est invitée:

- a) A prendre note des progrès réalisés en matière de mise en œuvre des Conclusions et Décisions d'APIRG/18, tel qu'indiqué dans l'**Appendice** ;
- b) A examiner et proposer d'autres mesures ;
- c) A demander instamment au Secrétariat de fournir les informations requises sur l'état de mise en oeuvre de ces Conclusions sur une base régulière, afin d'évaluer les progrès réalisés dans le renforcement du système de navigation aérienne.

-FIN-

**APPENDICE**  
**Examen des Conclusions/Décisions d'APIRG/18**

<b>Conclusion /Décision No</b>	<b>Titre de la Conclusion/Décision</b>	<b>Texte de la Conclusion/Décision</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Résultat attendu</b>	<b>Situation</b>
D18/01	Examen et mise à jour des Conclusions et Décisions d'APIRG	<p>Il est décidé que les sous-groupes d'APIRG:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) examinent toutes les Conclusions et Décisions d'APIRG depuis sa 13<sup>ème</sup> réunion jusqu' la 17<sup>ème</sup> et identifient celles qui ne sont plus valables ;</li> <li>b) adoptent un système de révision de la validité des Conclusions et Décisions toutes les deux réunions consécutives d'APIRG; et</li> <li>c) transfèrent les Conclusions et Décisions qui ont atteint la maturité et qui sont toujours pertinentes aux organes et manuels appropriés de la Région AFI.</li> </ul>	Secrétaires des Sous-Groupes APIRG	<p>Gestion adéquate des Conclusions et des Décisions</p> <p>Systeme adopté</p>	<p>Mise en oeuvre. Examen des Conclusions et des Décisions d'APIRG/13 à APIRG/17 effectuée par les Sous-groupes.</p> <p>Activité en cours</p>

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/02	Activités des Equipes de sécurité des Bureaux régionaux de l'OACI (ROST)	Il est conclu que les Etats de la Région AFI tirent profit de l'assistance apportée par les ROST pour soutenir la mise en œuvre de leurs plans d'actions correctrices.	Les Etats	PAC achevés	<p>Mise en œuvre en cours. Les missions des ROST sont effectuées dans de nombreux Etats de la Région AFI pour les aider à résoudre les carences en matière de sécurité.</p> <p>Résultats positifs des ICVM, résolution des SSC et amélioration de la mise en œuvre efficace des éléments critiques d'un système national de supervision de la sécurité dans la région.</p>

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/03	Besoins et Ressources en matière de formation en Afrique	<p>Il est conclu que:</p> <p>a) Les organismes de formation de la région AFI participent à l'Assemblée Constitutive de l'Association des organismes de formation aéronautique en Afrique (AATO) qui se tiendra à Nairobi, au Kenya, du 2 au 4 avril 2012 et qu'ils adhèrent à cette association; et</p> <p>b) Les États, les organisations de formation et les fournisseurs des services aéronautiques de la région AFI participent aux activités du cadre envisagé pour l'harmonisation de la formation aéronautique dans la Région AFI et contribuent à la mise en œuvre de la Recommandation 5/8 de la Réunion Spéciale AFI RAN 08.</p>	Les États	Activités de formation harmonisées	Mise en œuvre Conseil de l'AATO établi en avril 2013.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/04	Coordination des activités entre l'APIRG et le RASG-AFI	<p>Il est conclu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) l'analyse des accidents et incidents ainsi que le programme de sécurité des Etats (SSP) seront examinés dans le cadre du RASG-AFI ;</li> <li>b) la surveillance de la sécurité du RVSM, les systèmes de gestion de la qualité (QMS) des services d'informations météorologique et aéronautique, la coopération civile/militaire et les recherches et sauvetage continueront de faire partie du programme de travail de l'APIRG ;</li> <li>c) la compétence en langue anglaise, la mise en œuvre du SMS, la sécurité des pistes, les rapports sur les conditions non satisfaisantes (UCR) et les imprévus dans l'espace aérien demeureront dans les programmes de travail du RASG-AFI et de l'APIRG, pendant un certain temps, jusqu'à nouvel avis ;</li> <li>d) les deux groupes s'accorderont sur le mécanisme à utiliser pour s'assurer que les questions de sécurité abordées à la fois par l'APIRG et le RASG-AFI sont entièrement coordonnées</li> </ul>	Secrétaires d'APIRG et RASG -AFI	Programmes de travail harmonisés	Les programmes de travail de l'APIRG et du RASG-AFI sont coordonnés entre les Secrétaires de ces deux groupes.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/05	Mise en œuvre des projets de type coopératif aux niveaux mondial et régional	<p>Il est conclu que les Etats:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) incluent dans leurs règlements de l'aviation civile des dispositions liées aux situations d'urgence de santé publique contenues dans les Annexes et les documents d'orientation de l'OACI;</li> <li>b) établissent un plan d'urgence de santé publique relatif à l'aviation qui doit être intégré dans le Plan d'urgence national de santé publique;</li> <li>c) qui ne sont pas membres du projet d'Arrangement coopératif pour la prévention de la communication des maladies transmissibles par les voyages aériens (CAPSCA) soient encouragés à le rejoindre, à demander des missions d'assistance et à contribuer au financement de ce projet;</li> <li>d) proposent des candidats pour être formés comme conseillers techniques.</li> </ul>	States	Programme complet du CAPSCA avec inclusion des dispositions relatives à la santé publique dans les règlements et les plans nationaux d'urgence.	Mise en œuvre en cours

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/06	Approche fondée sur les performances et mesure des performances	<p>Il est décidé que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les sous-groupes d'APIRG établissent des indicateurs qui soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et liés au facteur temps et qu'ils les relient à la case appropriée des fiches du cadre de performance (FCP), en utilisant les paramètres énumérés dans la Recommandation 3/3 de la réunion SP AFI RAN/08 et/ou d'autres paramètres jugés appropriés pour la Région AFI.</li> <li>b) les Etats utilisent les indicateurs approuvés au niveau régional; et</li> <li>c) l'OACI organise des ateliers régionaux sur l'approche fondée sur les performances afin d'aider les Etats dans l'élaboration et la mise en œuvre de processus liés à l'approche fondée sur les performances.</li> </ul>	<p>APIRG</p> <p>Les Etats</p> <p>Les bureaux d'ESAF/WACAF en coordination avec le Siège</p>	<p>Indicateurs SMART élaborés pour la Région AFI</p> <p>Indicateurs harmonisés par les Etats</p> <p>Mise en œuvre efficace de l'approche fondée sur les performances</p>	<p>Les sous-groupes d'APIRG introduisent des paramètres similaires pour les mises à niveau par blocs du système de l'aviation.</p> <p>L'atelier régional de l'OACI sur les ASBU organisé du 21 au 25 octobre 2013 à Nairobi pour aider l'APIRG et les Etats à élaborer des cadres nationaux et régionaux harmonisés fondés sur les performances, avec des formulaires de cadre des performances alignés sur les ASBU.</p>

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/07	Demandes de formation des Inspecteurs d'Aérodromes au titre de Plan AFI	Il est conclu que les États qui souhaitent bénéficier davantage de la formation au titre du Plan AFI de l'OACI (Cours de gestion intégrée de la sécurité, Cours d'inspecteurs d'aérodrome, Cours de certification d'aérodrome, etc.) devront envoyer leurs demandes aux bureaux régionaux de l'OACI, et là où cela est possible, coordonner ces demandes avec d'autres Etats au bénéfice de l'ensemble de la région. Lorsque ces cours sont organisés, les Etats doivent inclure des participants provenant « des organismes de réglementation » et « des exploitants d'aérodrome »	Les Etats	Cours de formation	Mise en œuvre en cours
C18/08	Mandat du sous-groupe de la planification opérationnelle d'aérodrome (AOP/SG)	Il est décidé que le mandat du Sous-groupe AOP soit amendé pour y inclure "la surveillance des surfaces de limitation d'obstacles", "la sécurité des pistes" et " la planification et conception des aérodromes"	Secrétaire de AOP/SG	Mandat et programme de travail	Mise en oeuvre.  Les points amendés du mandat du Sous-groupe AOP inclus dans les points de l'ordre du jour à examiner durant la réunion AOP/SG/10 prévu en mai 2013.  A coordonner avec le RASG-AFI

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/09	Plans nationaux de mise en œuvre de la PBN	<p>Il est conclu, conformément à la Résolution A37-11 de l'Assemblée sur la mise en œuvre de la PNB, que les Etats:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) qui ne l'ont pas encore fait achèvent de toute urgence la préparation de leurs plans nationaux de mise en œuvre de la PBN, en utilisant le modèle fourni par l'Equipe de travail sur la PBN/GNSS;</li> <li>b) envisagent d'utiliser les outils de planification fournis par le Groupe de travail PBN/GNSS ainsi que le logiciel de gestion des projets; et</li> <li>c) fournissent régulièrement des informations à jour aux bureaux régionaux de l'OACI.</li> </ul>	Les Etats	Plan de mise en œuvre de la PBN	<p>Mise en œuvre en cours. Les Bureau régionaux ESAF et WACAF assurent le suivi avec les Etats.</p>
C18/10	Abaissement du plancher des routes RNAV/RNP UM214 ET UM215	Il est conclu que les Etats qui ne l'ont pas encore fait, soient invités à établir le niveau de vol plancher utilisable sur les routes RNAV UM214 et UM215 au niveau de vol 250 pour des raisons opérationnelles.	Etats responsables des FIRs: Gaborone, Harare, Lusaka, Kinshasa, Brazzaville, N'Djamena, Tripoli	Abaisser le niveau inférieur à FL250	<p>Gaborone a mis en œuvre. Le Bureau ESAF assure la coordination avec les autres Etats. En août 2013, le FIR LUSAKA n'avait toujours pas mis en œuvre.</p>

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/11	Formulaires du Cadre de performances régionales de la PBN dans la Région AFI	Il est conclu que les formulaires du cadre de performances régionales PBN dans la région AFI soient ceux qui figurent aux Appendices 3.2A1 à 3.2A3 au rapport sur le point 3.2 de l'ordre du jour.	Les Etats	Utilisation de PFF nationaux actualisés	Mise en oeuvre. Mis à jour durant la reunion PBN/TF/ en août 2012. A aligner sur les ASBU dans les Formulaires de compte rendu de la navigation aérienne.
C18/12	<b>Modèle de catalogue de routes ATS AFI</b>	<p>Il est conclu que, afin de soutenir le processus d'élaboration des routes ATS dans la Région AFI, y compris la tenue d'un registre de routes ATS proposées pour l'élaboration et faciliter le suivi des actions relatives à l'élaboration des routes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le modèle de catalogue de routes ATS AFI (AARC) qui figure à l'Appendice 3.2 au rapport sur le point 3.2 de l'ordre du jour soit adopté ; et</li> <li>b) Les Etats AFI et les organisations internationales concernées soient invités instamment à réviser périodiquement ce Catalogue, une fois achevé, à prendre note des développements survenus et à prendre des mesures nécessaires, le cas échéant.</li> </ul>	States, Users (IATA) and ESAF and WACAF Regional Offices	Populate the AARC with routes trajectories under development	Activité en cours, coordonnées avec l'IATA pour fournir les données sur les usages.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
D18/13	<b>Création de l'équipe de travail ATM/MET de la région AFI</b>	Il est conclu que l'Équipe-noyau d'experts créée par la Décision 17/84 d'APIRG soit dissoute, et que l'Équipe de travail ATM/MET de la région AFI soit créée avec les termes de référence et le programme de travail figurant à l'Appendice 3.2H au rapport sur le point 3.2 de l'ordre du jour.	Equipe de travail ATM/MET AFI	Convoquer les réunions et exécuter le mandat.	Mise en oeuvre. La réunion ATM/MET/TF/1 S'est tenue en 2013.
C18/14	<b>Etablissement du plan de mesures d'exception AFI pour les cendres volcaniques</b>	<p><b>Il est conclu que :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les Sous-groupes ATM/AIM/SAR et MET finalisent l'élaboration du plan de mesures d'exception AFI pour les cendres volcaniques;</li> <li>b) le plan sera fourni aux Etats soit mis en œuvre sans attendre la prochaine réunion du Groupe APIRG.</li> </ul>	ATM/AIM/SAR et les Sous-groupes MET	Compléter le VA CP	Mise en oeuvre
C18/15	<b>Stratégie pour la mise en œuvre du nouveau format du plan de vol de l'OACI</b>	<p>Il est conclu que, afin de mettre en œuvre le NOUVEAU format du plan de vol OACI d'une manière progressive et harmonisée:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la stratégie pour la mise en œuvre du NOUVEAU format du Plan de vol de l'OACI pour la région AFI qui figure à l'Appendice 3.2J au rapport sur le Point 3.2 de l'ordre du jour soit adoptée; et</li> <li>b) les Etats et les utilisateurs soient invités à poursuivre leur planification de mise en œuvre en se basant sur cette stratégie.</li> </ul>	Les Etats et les utilisateurs de l'espace aérien	Aligner les plans de mise en œuvre sur la stratégie régionale	Mise en oeuvre. Le FPL 2612 a été mis en oeuvre avec succès le 15 novembre 2012.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
D18/16	Révision du mandat l'équipe de travail sur la transition vers le nouveau plan de vol (FPLT TF)	Il est décidé que le mandat révisé de l'Équipe de travail sur la transition vers le nouveau plan de vol (FPLT TF) soit tel que présenté à l'Appendice 3.2K au rapport sur le Point 3.2 de l'ordre du jour.	FPLT TF	Exécuter le mandate de l'Equipe de travail	Mise en œuvre. Le FPL 2012 mis en œuvre avec succès le 15 novembre 2012.
C18/17	Résolution du problème des plans de vol manquants	<p>Il est conclu que les Etats AFI doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) résoudre de toute urgence le problème de la perte des messages ATS échangés sur le RSFTA, y compris les plans de vol manquants ;</li> <li>b) suivre continuellement le problème de plans de vol manquants: <ul style="list-style-type: none"> <li>i. par le biais du Groupe d'action tactique (TAG), et</li> <li>ii. en menant des enquêtes régulières sur les plans de vol manquants pendant une longue période (par exemple 30 jours), ou à intervalles réguliers, sous la coordination des bureaux régionaux de l'OACI;</li> </ul> </li> <li>c) veiller à ce que les horloges de leurs systèmes ATC soient synchronisées avec l'heure GPS afin de répondre aux dispositions des Annexes 2 et 11.</li> </ul>		<p>Disponibilité des messages ATS</p> <p>Mesures correctrices appropriées prises</p> <p>Carences identifiées pour les mesures correctrices</p> <p>Référence de temps harmonisée et temps de transit homogènes</p>	<p>Mise en œuvre. Le FPL 2012 mis en œuvre avec succès le 15 novembre 2012</p> <p>Les Etats/ANSP surveillent les plans de vol et mettent en oeuvre les mesures d'atténuation.</p> <p>Les Etats mettent en œuvre des systèmes synchronisés avec le GPS.</p>

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/18	Formation du personnel des exploitants aériens à l'organisation de l'espace aérien	Il est conclu que, afin de réduire les risques de plans de vol manquants et d'améliorer la sécurité et l'efficacité, les États et les Organisations internationales concernées, notamment l'IATA, prennent les mesures nécessaires pour s'assurer que le personnel de planification des vols chargé du traitement des plans de vol soit dûment formé pour les tâches qui lui sont confiées.	Les Etats membres d'IATA	Réception régulière et à temps des plans de vol.	Mise en oeuvre en cours.  Formation des exploitants effectuée dans de nombreux Etats
C18/19	Stratégie de mise en oeuvre de l'AMHS	Il est conclu que les Etats membres de la région AFI adoptent et mettent en oeuvre la stratégie AMHS figurant à l'Appendice 3.4A au présent rapport.	Les Etats	Mise en oeuvre coordonnée de l'AMHS	AMHS mis en oeuvre sur une base nationale dans de nombreux Etats  Essais en cours sur les liens de l'AMHS entre certains Etats.
C18/20	Architecture de routage de l'ATN dans la région AFI	Il est conclu que les Etats de la région AFI adoptent l'architecture du plan de routage de l'ATN figurant à l'Appendice 3.4C au présent rapport.	Les Etats	Infrastructure intégrée des données de communication	Architecture de l'ATN AFI à l'étude par l'Equipe de travail régional intégré de l'infrastructure des télécommunications créée par APIRG.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/21	Adoption du document mondial sur les liaisons de données opérationnelles (gold)	Il est conclu que, afin d'assurer l'harmonisation régionale et mondiale des opérations de liaison de données, les Etats de la région AFI adoptent le document mondial sur les liaisons de données opérationnelles (GOLD) pour remplacer le Manuel d'exploitation FANS-1/A (FOM).	Les Etats	Lignes directrices harmonisées par les opérations de liaison de données	La 2ème édition du GOLD transmise à tous les Etats AFI par lettre aux Etats.  Mise en œuvre en cours par les Etats/FIR ayant mis ou mettant en œuvre les procédures ADS-C/CPDLC.
C18/22	Mise en œuvre du plan d'action AFI FMG	Il est conclu que les États et organisations de la région AFI mettent en œuvre le Plan d'action proposé par le Groupe de gestion des fréquences AFI comme indiqué à l'Appendice 3.4D au présent rapport	Les Etats  Les Bureaux ESAF et WACAF		Mise en œuvre en cours.  Plan d'action amendé par le Groupe de gestion des fréquences AFI à sa 3ème réunion.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/23	Informations sur les équipements des aéronefs dans la planification et la mise en œuvre du système de navigation aérienne	<p>Il est conclu que les Etats de la région AFI:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) tiennent compte des données disponibles et fiables et des prévisions sur le niveau des équipements et les capacités des aéronefs lorsqu'ils prennent leurs décisions concernant la planification et la mise en œuvre de systèmes de navigation aérienne</li> <li>b) appuient les enquêtes sur le niveau des équipements et les capacités des aéronefs en fournissant aux bureaux régionaux de l'OACI des informations détaillées concernant les aéronefs immatriculés.</li> </ul>	Les Etats  APIRG	Des informations précises disponibles sur la capacité des flottes. Planification et mise en œuvre homogènes fondées sur une approche fondée sur les performances.	Enquête sur les équipements des aéronefs immatriculés dans la Région AFI effectuée en 2014. Enquête mondiale sur les équipements des aéronefs réalisée par l'IATA en 2012 avec seulement deux agences AFI d'exploitation des aéronefs.
C18/24	Plans d'urgence pour l'exploitation de réseaux VSAT dans la région AFI	Il est conclu que les gestionnaires de réseaux VSAT élaborent des plans d'urgence en coordination avec leur fournisseur de segment spatial (Intelsat) pour assurer la continuité du service en cas de perturbation ou de défaillance des satellites qu'ils exploitent.	Les Etats	Plans d'urgence élaborés pour assurer la continuité du service	Les gestionnaires des réseaux aéronautiques VSAT ont entamé la coordination avec ZATELSAT en juin 2013 pour identifier des mesures d'urgence appropriées.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/25	Adoption de meilleures pratiques pour les réseaux VSAT dans la région AFI	Il est conclu que les États et les fournisseurs des services de navigation aérienne (ANSP) de la région AFI mettent en application les meilleures pratiques figurant à l'Appendice 3.4G ainsi que toute autre meilleure pratique qui pourrait être développée et adoptée par le Groupe APIRG.	Les Etats	Interopérabilité entre les réseaux VSAT grâce à la conformité aux SARP et aux meilleurs pratiques communes de l'industrie.	Les meilleures pratiques proposées adoptées par les gestionnaires des réseaux VSAT AFI (AFISNET, NAFISAT, SADC VSAT 2). L'état de mise en œuvre est contrôlé par des comités de gestion des réseaux créés.
C18/26	Modernisation des réseaux VSAT	Il est conclu que les États et Organisations adoptent et mettent en œuvre des stratégies pour moderniser les réseaux et poursuivent leurs activités pour répondre aux exigences de performance convenues à l'échelle régionale/ interrégionale.	Les Etats	Infrastructure de communication de haute performance et durable	Plans developed for the modernization of existing VSAT networks (AFISNET, CAFSAT, NAFISAT and SADC VSAT/2)

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/27	Dispositions pour assurer la viabilité de réseaux NAFISAT et SADC VSAT/2	Il est conclu qu'en se basant sur l'expérience acquise et les capacités disponibles dans les États membres des réseaux NAFISAT et SADC VSAT/2, les États participants doivent mettre en place les arrangements administratifs et financiers au moment opportun pour s'assurer que les exigences AFS continuent d'être respectées.	Les États	Exploitation durable des réseaux NAFISAT et SADC et VSAT	Mise en oeuvre. Accords conclus entre les Etats participants au NAFISAT/SADC VSAT et le fournisseur du réseau (ATNS et IATA) pour sept ans. Extension des arrangements actuels.
D18/28	Mise en place d'une équipe de travail pour l'élaboration d'un projet régional	Il est conclu qu'une équipe de travail soit mise en place pour traiter des questions liées à l'élaboration d'un projet régional visant à améliorer la performance générale des réseaux VSAT aéronautiques dans la région AFI et converger vers une infrastructure régionale consolidée de l'ATN dont les termes de références figurent à l'Appendice 3.4H au présent rapport.	APIRG	Transition coordonnée vers une infrastructure régionale consolidée des télécommunications	Equipe de travail mise en place. Mise en oeuvre. Première réunion de l'Equipe de travail tenue à Prétoria, Afrique du Sud en juin 2013.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
D18/29	Application du concept d'installation/de service multinational a une infrastructure intégrée du réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) dans la région	Il est conclu que, le réseau intégré de communications numériques régional/interrégional basé sur le protocole Internet (IP) soit considéré comme un moyen/service multinational tel que défini dans le plan Régional de la navigation aérienne (Doc 7474), y compris son évolution vers une infrastructure consolidée de l'ATN.	APIRG États	Elaboration d'une infrastructure intégrée des télécommunications fondée sur des lignes directrices établies pour l'installation/ service multinational.	Le mandat de l'Equipe de travail régionale intégrée sur les infrastructures de télécommunication tient dûment compte des aspects multinationaux de l'ATN AFI.
C18/30	Mise en œuvre de la résolution COM 6/24 (CMR-12)	Considérant le rôle crucial de la technologie VSAT dans la fourniture des services de la navigation aérienne au sein de la Région AFI et des régions adjacentes de l'OACI, il est conclu que les États appuient la mise en œuvre de la Résolution COM6/24 (WRC-12) qui vise à assurer la protection du spectre des fréquences aéronautiques au niveau international, en participant aux études, enquêtes et réunions qui pourront être organisées à ce sujet par l'OACI.	Etat Bureaux ESAF/ WACAF	Résolution sur la protection internationale de la Bande C qui supporte les opérations aéronefs VSAT par la CNR-15 de l'UIT.	Les activités VSAT y compris des séminaires, des ateliers, des études, sont en cours pour appuyer la position de l'OACI pour la CNR-15 de l'UIT, y compris la mise en oeuvre des 154 de la CMR-12 sur la protection de la bande C du VSAT.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/31	Stratégie révisée pour l'introduction du GNSS dans la région AFI	That AFI States adopt and implement the GNSS Strategy contained at Appendix 3.4K to this report.	Etats APIRG	Mise en oeuvre harmonisée des applications du GNSS	Etats AFI notifiés de la stratégie révisée pour la mise en oeuvre du GNSS  Les services et les procédures du GNSS sont en train d'être mises en oeuvre par les Etats dans l'ensemble de la Région pour appuyer les opérations de la PBN.
D18/32	Suivi de l'évolution du SBAS dans les régions de l'OACI situées en zone équatoriale	Il est décidé que les sous-groupes CNS et ATM/AIM/SAR d'APIRG suivent l'évolution du SBAS dans d'autres régions de l'OACI situées en zone équatoriale, afin d'en tenir compte de manière appropriée lors de l'élaboration ou de la mise à jour de sa stratégie pour une mise en oeuvre rentable du GNSS dans la région AFI.	APIRG	Mise en oeuvre rentable du SBAS	Activités en cours.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/33	Financement de l'analyse cout-avantages du SBAS AFI	Il est conclu qu'en coordination avec la CAFAC, l'OACI facilite la recherche de financement pour appuyer la réalisation d'une analyse coûts-avantages indépendante sur un système AFI de renforcement fondé sur les satellites (SBAS)	OACI CAFAC	Analyse coûts avantages indépendante sur la mise en œuvre du SBAS disponible aux Etats et aux usagers	Source de financement non encore identifiée pour appuyer une analyse coûts-avantages indépendante pour la mise en œuvre du SBA dans la Région AFI
C18/34	Stratégie de surveillance AFI	Il est conclu que les Etats de la région AFI adoptent et mettent en œuvre la stratégie de surveillance figurant à l'Appendice 3.4L au présent rapport.	States APIRG	Mise en œuvre coordonnée et homogène des systèmes de sensibilisation à la situation.	Les Etats AFI notifiés de la stratégie actualisée d'orientation dans la mise en œuvre des systèmes de surveillance aéronautique. Un projet couvrant 5 FIR gérées par l'ASECNA est mis en œuvre.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/35	Mise en œuvre des QMS et établissement des accords sur le niveau des services	<p>Il est conclu que, afin d'appuyer la mise en œuvre efficace des QMS, les États de la région AFI soient invités à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) prendre le ferme engagement au niveau des Directeurs Généraux des administrations de l'aviation civile, de mettre en œuvre les QMS, en s'appuyant sur la norme ISO 9001:2008;</li> <li>b) partager leur expérience et leur soutien en matière de mise en œuvre des QMS avec d'autres États; et</li> <li>c) mettre en place et tenir à jour les accords officiels sur le niveau des services (SLA) entre les auteurs des données et les fournisseurs de l'AIS selon le modèle de l'échantillon qui figure à l'Appendice 3.5.A.</li> </ul>	États Bureaux régionaux ESAF et WACAF	Collaborer avec les États au niveau des DGAC pour assurer l'engagement au niveau des DGAC de mettre en œuvre les QMS et d'établir des SLA formels, selon les besoins.	Non mise en œuvre
D18/36	Proposition d'amendement de l'ANP/FASID AFI (doc 7474) relatif aux données E-TOD	Il est décidé que l'OACI fasse circuler et traite la proposition d'amendement de l'ANP/FASID AFI (partie VIII) qui figure aux Appendices 3.5.B et C.	OACI	Initier une proposition d'amendement comme il convient	Noter

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/37	Séminaire/atelier sur la mise en œuvre de l'E-TOD dans la région AFI	<p>Il est conclu que l'OACI:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Organise un séminaire/atelier régional à l'intention des Etats afin de promouvoir la mise en œuvre harmonisée de l'e-TOD ; et</li> <li>b) Encourage les Etats à envoyer des participants à cet atelier</li> </ul>	OACI	Promouvoir la compréhension des questions de planification et de mise en œuvre liées à e-TOD	Noter
D18/38	Amendements de l'ANP/FASID de base pour refléter la transition de l' AIS à l' AIM	<p>Il est décidé que l'OACI fasse circuler et traite les propositions d'amendement de l'ANP/FASID AFI (Doc 7474, Vol I et II) concernant des propositions d'éléments relatifs à la transition de l' AIS à l' AIM figurant à l' Appendice 3.5G et à l' Appendice 3.5.F1 à 3.5.F9 pour inclusion dans l' ANP de base et le FASID AFI.</p>	OACI	Initier une proposition d'amendement comme il convient	Noter
C18/39	Réception des produits du WAFS et renseignements OPMET à travers le SADIS	<p>Il est conclu que les cinq États suivants de la région AFI : Burundi, Érythrée, Libéria, Sao Tomé et Principe et Sierra Leone, qui n'ont pas encore mis en œuvre le SADIS, s'efforcent de corriger de toute urgence, cette carence conformément à la Conclusion 10/3 de la réunion d'APIRG/10.</p>	5 Etats (Burundi, Eritrée, Liberia, Sao Tome and Principe and Sierra Leone)	Le SADIS mis en oeuvre	Not implemented. State letter sent to the concerned States, but no feedback received from them.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/40	Mise en œuvre du AFS dans la région AFI	<p>Il est conclu que les États et les Utilisateurs du WAFS de la Région AFI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) qui n'ont pas encore mis en œuvre le service SADIS FTP protégé, prennent des mesures pour obtenir les identifiants de connexion au SADIS FTP protégé auprès de l'État Fournisseur du SADIS;</li> <li>b) prennent des mesures pour obtenir le logiciel de visualisation compatible GRIB2 auprès de leurs fournisseurs de postes de travail;</li> <li>c) suivent l'évolution des besoins futurs de la diffusion par satellite du SADIS au-delà de 2015 et répondent dans les meilleurs délais à toutes enquêtes ou tous questionnaires sur ce sujet afin de s'assurer que leurs opinions sont notées et prises en considération ;</li> <li>d) sollicitent l'accès au Service de fichiers Internet du WAFS (WIFS) via l'État fournisseur de l'ISCS/WIFS pour gérer les cas d'urgence ou de secours;</li> <li>e) examinent les rapports d'évaluation des postes de travail publiés afin de déterminer quels systèmes répondent le mieux à leurs besoins; et</li> <li>f) mettent tout en œuvre pour migrer vers le service SADIS FTP protégé avant le 30 novembre 2012 pour éviter de perdre l'accès à la fourniture du SADIS par internet.</li> </ul>	États AFI	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Obtention des identifiants de connexion au SADIS FTP protégé.</li> <li>b) Obtention du logiciel de visualisation compatible GRIB2</li> <li>c) Réponse à temps aux enquêtes/questionnaires sur les besoins futurs de la diffusion par satellite du SADIS au-delà de 2015.</li> <li>d) Obtention du compte du WIFS pour gérer les cas d'urgence ou de secours.</li> <li>e) Evaluation et sélection des logiciels des postes de travail du SADIS</li> <li>f) Achèvement de la migration vers le service SADIS FTP protégé.</li> </ul>	<p>Mise en œuvre en cours. Lettre diffusée aux États le 30 août.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) 34 États sur 46 (74%) ont mis en œuvre en décembre.</li> <li>b) 74% des États ont mis en œuvre.</li> <li>c) Plus de 17 États ont demandé l'accès au WIFS.</li> <li>d) En cours.</li> <li>e) 34 États sur 46 (74 %) ont migré en décembre.</li> </ul>

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/41	Mise en œuvre des procédures du Manuel AMBEX	<p>Il est conclu que les États Fournisseurs des BRDO de Dakar et de Pretoria :</p> <p>a) appliquent un système de contrôle automatique des données OPMET suivant les procédures contenues dans le Chapitre 12 et dans l'Appendice F du Manuel AMBEX sur une base trimestrielle (les 31 mars, 30 juin, 31 août et 31 décembre de chaque année) ;</p> <p>b) effectuent un contrôle régulier et simultané de 24 heures commençant à 00:00:00 UTC le premier mercredi de chaque mois ; et</p> <p>c) soumettent des statistiques de contrôle au Président de l'Equipe de travail sur la gestion OPMET et au Secrétariat à compter de juillet 2012.</p>	États AFI fournisseurs des BRDO (Sénégal et Afrique du Sud)	<p>Mise en œuvre</p> <p>a) d'un système de contrôle automatique des données OPMET</p> <p>b) Réalisation d'un contrôle régulier et simultané de 24 heures</p> <p>c) Soumission de statistiques de contrôle OPMET</p>	Pas entièrement mis en œuvre par les BRDO; les points b) et c) restent à couvrir
D18/42	Elaboration des procédures de secours pour les BRDO de la région AFI	Il est décidé qu'une Équipe Noyau d'Experts composée de membres provenant du Kenya, de Madagascar, du Sénégal, de l'Afrique du Sud et de l'ASECNA soit créée pour l'élaboration des procédures de secours des BRDO de la région AFI.	Equipe noyau	Elaboration des procédures de secours pour les BRDO de la région AFI	<p>Une équipe noyau d'experts travaillera sur cette question.</p> <p>Procédures élaborées mais non encore mises en œuvre.</p>

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/43	Mise en œuvre d'un circuit approprié entre les BRDO de Dakar et de Pretoria pour soutenir les capacités des secours d'urgence	<p>Il est conclu que les Etats Fournisseurs des BRDO de Dakar et de Pretoria:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) réfléchissent sur la meilleure manière possible d'établir un circuit de secours entre les deux BRDO afin de mettre en œuvre dans les délais requis, les procédures de secours entre elles avant la réunion MTF/4 de septembre 20112 ; et</li> <li>b) développent des moyens de télécommunication fiables pour soutenir les procédures de secours des BRDO de la région AFI.</li> </ul>	Etats AFI fournisseurs des BRDO (Sénégal et Afrique du Sud)	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mise en oeuvre d'un circuit de secours entre les deux Etats AFI fournisseurs de BRDO</li> <li>b) Mise en oeuvre de moyens de télécommunications fiables entre les BRDO AFI</li> </ul>	Noter
D18/44	<b>Amendement du Manuel AMBEX</b>	<p>Il est conclu que</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les Appendices A et B du Manuel AMBEX soient mis à jour par le Secrétariat du MET/SG afin d'y inclure les coordonnées RSFTA des IROG de Bangkok, Djeddah et Rio de Janeiro; et que</li> <li>b) Le Manuel AMBEX amendé figurant à l'Appendice 3.6A de ce rapport, soit <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Approuvé comme 2<sup>ème</sup> Amendement de la septième édition du Manuel AMBEX ; et</li> <li>ii) Publié par le Secrétariat du MET/SG d'ici juillet 2012.</li> </ul> </li> </ul>	Secretariat d'APIRG	Amendement du Manuel AMBEX	<p>Le 2<sup>ème</sup> Amendement de la Septième édition du Manuel AMBEX place sur le site WEB</p> <p>De nouveaux amendements introduits par de nouveaux développements de l'échange OPMET</p>

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/45	<b>Contrôle SIGMET et tables de routage OPMET</b>	a) les deux États Fournisseurs de BRDO pour la région AFI soient invités à contrôler la réception des SIGMET durant les tests SIGMET réguliers (deux fois par an) de la Région EUR; b) les deux IROG de la région AFI et le centre ROC de Toulouse échangent leurs tables de routage et vérifient la cohérence de ces tables; c) les IROG de la région AFI soient invités à examiner leurs tables de routage actuelles, l'état de réception des OPMET, et en cas de besoin, mettre à jour leurs tables de routage.	a) Etat AFI fournisseurs de BRDO (Sénégal et Afrique du Sud) b) IROG de la région AFI et centre ROC de Toulouse c) AFI IROGs	a) Contrôle des informations SIGMET AFI Durant les tests SIGMET réguliers. b) Echange des tables de routage OPMET AFI et vérification de leur cohérence c) Mise à jour des tables de routage.	Seul le point a) est mis en œuvre.  Les points b) and c) doivent être achevés en 2014.
C18/46	Mise en œuvre du catalogue de données OPMET en région AFI	Il est conclu que, le catalogue de données OPMET figurant à l'Appendice 3.6B du présent rapport, soit finalisé et mis en œuvre dans les meilleurs délais par les États de la Région AFI	Etats	Mise en œuvre du catalogue de données OPMET	Noter
D18/47	Amendement du guide régional SIGMET de la région AFI	Il est décidé que l'amendement du Guide SIGMET figurant à l'Appendice 3.6C du présent rapport, soit entériné comme étant le deuxième Amendement de la Neuvième Édition du Guide Régional SIGMET de la région AFI.	Secretariat d'APIRG	AFI Regional SIGMET Guide amended	A finaliser d'ici octobre 2013

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/48	Mesures pour amélioration l'émission de SIGMET dans la région AFI	Il est conclu que les Bureaux régionaux de l'OACI de Dakar et de Nairobi devront sensibiliser les autorités météorologiques de la région AFI sur l'importance de la surveillance continue par les Centres de Veille Météorologique (CVM) des conditions météorologiques dangereuses qui nécessiteraient l'émission d'informations sur les SIGMET dans leurs zones de responsabilité respectives.	Directeur Régional de Dakar et Nairobi	Sensibilisation des autorités météorologiques à la surveillance continue des conditions météorologiques dangereuses qui nécessiteraient l'émission de SIGMET	To note
C18/49	Révision des besoins en données OPMET	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) les informations concernant les besoins en données OPMET fournies par les aéroports non-AOP figurant à l'Appendice 3.6D du présent rapport, soient soumises par les Bureaux régionaux de l'OACI de Dakar et de Nairobi, aux États concernés pour approbation avant d'apporter des modifications au Tableau MET 2A du FASID AFI et à l'Annexe 1 du Guide des Utilisateurs du SADIS (SUG); et que</li> <li>b) les aéroports non-AOP figurant dans l'Appendice 3.6E du présent rapport soient retirés du Tableau MET 2A du FASID AFI.</li> </ul>	ICAO RDs Dakar and Nairobi	Révision des besoins en données OPMET AFI	Noter

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/50	<b>Amélioration de la disponibilité des renseignements OPMET provenant des Aéroports des Etats de la Région AFI</b>	Il est conclu que des efforts doivent être faits par les États concernés en vue d'améliorer la disponibilité au niveau de la BRDO de Dakar, des renseignements OPMET en provenance d'Accra, Conakry, Freetown, Kano, Kinshasa, Lagos et Luanda.	6 Etats AFI (Angola, RDC, Ghana, Guinée, Nigeria et Sierra Leone)	Amélioration de la disponibilité de l'OPMET	Amélioration de la disponibilité de l'OPMET à Accra, Kano, Kinshasa et Lagos. Défis de mise en œuvre à Conakry, Freetown, Luanda et Monrovia.
D18/51	Préparation du plan de transition XML de la région AFI	Il est décidé que la préparation du Plan de transition XML de la région AFI soit différée jusqu'à l'adoption de l'amendement n° 76 à l'Annexe 3, d'ici juillet 2013.	Directeur Régional de l'OACI de Dakar et Nairobi	Préparation du Plan de transition XML de la Région AFI différée	Préparation différée pour la mise en œuvre du module ASBU BO – AMET

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/52	Émission et diffusion de SIGMET	<p>Il est conclu que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les Bureaux régionaux fassent des efforts concertés pour aider les Etats à résoudre les lacunes et les difficultés identifiées ;</li> <li>b) les Etats fournisseurs de CVM énumérés à l'Appendice 3.6F prennent les mesures nécessaires pour éliminer les lacunes opérationnelles en matière de fourniture de SIGMET ; et</li> <li>c) les CVM des FIR Robertsfield et Kinshasa envisagent l'établissement d'accords bilatéraux avec les CVM voisins (à savoir les CVM de Dakar et de Brazzaville respectivement) pour la fourniture de SIGMET au nom des États concernés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Directeur Régional de Dakar et Nairobi</li> <li>b) Etats fournisseurs de CVM de la Région AFI</li> <li>c) Etats fournisseurs de CVM de Roberts et Kinshasa</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Carences et difficultés du SIGMET prises en compte;</li> <li>b) lacunes opérationnelles en matière de fourniture de SIGMET enlevées</li> <li>c) SIGMET mis en oeuvre dans les CVM de Roberts et de Kinshasa</li> </ul>	<p>Le CVM de Kinshasa a commencé à émettre le SIGMET à partir du 13 septembre 2012 mais le CVM de Robertsfield n'a pas encore été créé.</p>
C18/53	Séminaires de sensibilisation sur le plan de mesures d'exception sur les cendres volcaniques de la gestion du trafic aérien dans la région AFI	<p>Il est conclu que par le biais de l'Équipe de travail ATM/MET, les bureaux régionaux de l'OACI de Dakar et de Nairobi organisent les séminaires régionaux de sensibilisation sur le plan de mesures d'exception sur les cendres volcaniques de la gestion du trafic aérien dans la région AFI dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) d'aider les Parties prenantes du secteur aéronautique à prendre connaissance du VACP ATM AFI;</li> <li>b) de soutenir sa mise en œuvre;</li> <li>c) de proposer les améliorations supplémentaires au plan.</li> </ul>	<p>Directeur Régional de Dakar et de Nairobi</p>	<p>Séminaire de sensibilité sur le VACP tenu</p>	<p>Des séminaires ateliers de sensibilisation ont commencé dans certains États (États ASECNA, Cap-Vert) sur la gestion du VACP. Séminaires régionaux prévus pour 2014</p>

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/54	Sources alternatives de financement pour la création et la mise en œuvre du QMS pour la fourniture du service de météorologie aéronautique et la gestion de l'information aéronautique (AIM)	Il est conclu que l'OACI et l'OMM étudient de toute urgence, d'autres sources possibles de financement en dehors du recouvrement des coûts pour aider les États désireux de conclure des accords de jumelage ou bilatéraux dans le but d'accélérer la mise en œuvre du QMS pour la fourniture du service de météorologie aéronautique (MET) et de la gestion de l'information aéronautique (AIM).	Siège de l'OACI et OMM	Sources de financement fournies pour la mise œuvre du QMS pour MET et AIM	QMS/MET non mis en œuvre, d'autres sources de financement n'ont pas encore été identifiés.
C18/55	Participation des états au programme de coopération pour l'enseignement et la formation en météorologie opérationnelle (COMET SAFE SKIES par le biais du programme safe skies for africa (SSFA))	Il est conclu que les États qui ont besoin de matériel de formation en météorologie aéronautique du programme SSFA en collaboration avec le programme COMET prennent contact avec les bureaux régionaux de l'OACI, selon le cas.	Etats	Formation du personnel opérationnel MET par le biais du Programme SSFA	Aucune réaction reçue des Etats
D18/56	Futur programme de travail du sous-groupe MET/SG	Il est décidé que le programme de travail du MET/SG soit mis à jour comme indiqué dans l'Appendice 3.6L.	Directeur Régional de Dakar et de Nairobi	The MET/SG work programme updated	Programme de travail mis en œuvre

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/57	Élaboration des plans d'action des états sur les activités de réduction des émissions en CO <sub>2</sub>	<p>Il est conclu que les États:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) continuent de tenir compte des questions d'environnement dans la planification et la mise en œuvre des systèmes régionaux de navigation aérienne ;</li> <li>b) signalent au Secrétariat de l'OACI les domaines précis pour lesquels il serait utile de disposer d'orientations supplémentaires sur les avantages pour l'environnement;</li> <li>c) s'assurent que leurs points focaux nationaux pour l'élaboration des plans d'action collaborent avec toutes parties prenantes pertinentes sur toutes les mesures opérationnelles que les États souhaitent élaborer, mettre en œuvre et/ou inclure dans leurs plans d'action ;</li> <li>d) promeuvent l'utilisation de l'outil IFSET de l'OACI pour la quantification des avantages environnementaux liées aux mesures opérationnelles mises en œuvre, dans le cadre de l'élaboration des plans d'action des États;</li> <li>e) s'assurent que des experts de l'aviation civile sont inclus dans leurs délégations participant aux réunions portant sur les questions de protection de l'environnement.</li> </ul>		<p>Activités pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub></p> <p>Les Etats AFI sont représentés dans les évènements de la CCNUCC</p>	<p>Regional Workshops on ASBUs and IFSET (Special Implementation Projects) held in Dakar and Nairobi in 2012</p> <p>Ateliers régionaux sur l'ASBU et l'IFSET (Projets spéciaux de mise en oeuvre) tenus à Dakar et Nairobi en 2012</p>

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/58	Estimation et compte rendu des avantages opérationnels	<p>Il est conclu que les Etats:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) soient encouragés à se servir des Outils de l'estimation des économies de carburant de l'OACI –IFSET ou d'autres outils plus élaborés pour évaluer les avantages en matière de protection de l'environnement résultant des améliorations opérationnelles.</li> <li>b) incluent l'analyse des avantages environnementaux dans leurs plans d'amélioration de l'exploitation qui peuvent réduire la consommation de carburant au niveau régional ou étatique ; et</li> <li>c) rendent compte trimestriellement à l'OACI de ces avantages en utilisant le tableau destiné à présenter les avantages environnementaux résultant de l'amélioration de l'exploitation, qui figure à l'Appendice 3.7A du présent rapport.</li> </ul>	États, ATM/AIM/SAR SG, MET/SG et PRND WG	Mettre en oeuvre l'IFSET et des outils d'estimation plus avancés. Promouvoir l'utilisation de l'IFSET	On-going activity.
D18/59	Incorporation des groupes d'avantages opérationnels aux termes de référence du PRND WG	Il est décidé que le mandat du PRND-WG soit amendé pour inclure l'examen des avantages opérationnels liés à la protection de l'environnement.	ATM/AIM/SAR SG, MET/SG	Mettre à jour le mandat du PRND WG pour inclure l'estimation des avantages pour l'environnement et le compte rendu	Le mandat du Groupe de travail sur l'élaboration du réseau des routes PBN a été amendé pour inclure les tâches relatives aux avantages opérationnels

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/60	Participation de la région Afrique océan indien (AFI) a la conférence de navigation aérienne	<p>Il est conclu que, dans le cadre de la préparation de la Douzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/12), qui se tiendra à Montréal du 19 au 30 novembre 2012:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les Etats et les parties prenantes de l'aviation de la région AFI participent aux ateliers qui seront organisés par l'OACI à Dakar (en juillet) et Nairobi (août 2012) ; et</li> <li>b) la CAFAC coordonne avec les Etats et les organisations régionales l'élaboration d'une position commune de la région AFI sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la conférence.</li> </ul>	Etats	Position commune de la Région AFI élaborée	AFI States and AFCAC participated in the AN-Conf/12 and endorsed the revised GANP, ASBU methodology and associated technology roadmaps
C18/61	Base de données unique des carences de la navigation aérienne	<p>Il est conclu que les Etats et les Organisations internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) testent la base de données centralisée sur la plateforme iSTARS en utilisant les instructions figurant à l'Appendice C.1A ;</li> <li>b) mettent à jour les données selon les besoins, en coordination avec les bureaux régionaux de l'OACI de Nairobi et de Dakar ; et</li> <li>c) fournissent des avis motivés sur la question aux Bureaux régionaux de l'OACI de Nairobi / de Dakar d'ici le 31 août 2012.</li> </ul>	Etats	Mettre en oeuvre les éléments du C18/61	La base de données sur la navigation aérienne AFI est en fonctionnement sur le site WEB de l'OACI. Activités en cours

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/62	<b>Amélioration du system de compte rendu des carences</b>	Il est conclu que, en vue d'encourager le signalement des carences, le suivi, la collecte des informations sur les obstacles à la mise en oeuvre, et de faciliter l'identification de solutions, les Etats AFI et les autres parties prenantes soient encouragés à utiliser la liste des domaines pouvant faire l'objet de comptes- rendus, qui figure à l'Appendice 4.3A au rapport sur le point 4.3 de l'ordre du jour, comme modèle de signalement minimum.	Etats, ANSP, usagers, organisations d'usagers, organisations professionnelles de l'aviation civile (IFALPA, IFATCA, IFATSEA)	Rapport sur les carences, au moins sur les domaines de signalement minimum	Implementation has started. On-going activity.

Conclusion /Décision No	Titre de la Conclusion/Décision	Texte de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Résultat attendu	Situation
C18/63	Mesures destinées à traiter des facteurs humains et des carences en matière d'infrastructure	<p>Il est conclu que, parmi les efforts à fournir pour réduire les carences, les Etats traitent des facteurs humains et des questions d'infrastructure aéronautique ci-après:</p> <p>a) Facteurs humains</p> <p>i) Dispenser des cours de formation pour améliorer les compétences des contrôleurs, d'une part et les aider dans la mise en œuvre des mesures de sécurité des pistes, d'autre part; et</p> <p>ii) Dispenser des cours de formation aux pilotes sur la mise en œuvre des mesures de sécurité des pistes, la discipline des équipages à bord et les mesures pour éviter la perte de contrôle. b)</p> <p>Carences en matière d'infrastructures</p> <p>i) Mettre en œuvre la Conclusion précédente d'APIRG sur la mise en œuvre du CPDLC pour suppléer la VHF et la HF dans les régions éloignées; et</p> <p>ii) Mettre en œuvre et utiliser la PBN dans les TMA.</p>	Etats	Renforcement des stratégies visant à améliorer la sécurité	<p>Formation en cours dans la Région AFI pour résoudre les questions des facteurs humains</p> <p>CPDLC mis en œuvre dans les FIR océaniques et plusieurs FIR continentales</p> <p>Mise en oeuvre en cours. La liste des participants à APIRG/19 composant les CAA et des représentants des parties prenantes.</p>
C18/64	Participation des parties prenantes aux réunions d'APIRG	Il est conclu que les Etats envoient des invitations à toutes les parties prenantes, y compris la météorologie, les exploitants d'aéroports et les fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP), pour qu'elles participent aux réunions d'APIRG.	Etats	Amélioration de la participation et du traitement des questions de navigation dans l'ensemble.	Mise en oeuvre en cours. La liste des participants à APIRG/19 composant les CAA et des représentants des parties prenantes.